

ANNÉE 2026

DOSSIER DE DEMANDE DE SUBVENTION

A déposer à la Commune de Noyant-Villages - 3 rue d'Anjou - Noyant 49490 NOYANT-VILLAGES pour le 15 décembre 2025 au plus tard

Nom de l'Association :	Avis de la Commune déléguée				
Objet de la demande de su					
Pour le fonctionnement de l'Association Montant sollicité €					
Pour une manifestation exceptionnelle Montant sollicité€					
Dans le cadre d'un investissement	s le cadre d'un investissement Montant sollicité€				
PROJETS 2026 FINANCÉS PAR LA SUBV	ENTION				
		_			
		_			
ATTESTATION SUR L'HONNEUR					
Je soussigné(e)	, représentant(e) lé	gal(e) de l'association,			
- Déclare que l'association est en règle de l'ensemble et paiements y afférant ;	des déclarations sociales et fis	scales ainsi que des cotisations			
- Certifie exactes les informations du présent dossier, subvention introduites auprès d'autres financeurs pub		semble des demandes de			
	Certifie et atteste sur l'honr				
	Α	, Le			
	Le Président :				

IDENTIFICATION DE L'ASSOCIATION
Dénomination :
Sigle habituel :
Objet ou activité :
Adresse du siège :
Courrier (si différente adresse du siège) :
Courriel :
Site Internet :
Date de la dernière assemblée générale :
N° SIRET :
N° de récépissé en Préfecture :
Date d'insertion au journal officiel :
COMPOSITION DU BUREAU
Président(e):
Adresse:
N° téléphone :
Secrétaire :
Adresse:
N° téléphone : Mail :
Trésorier(e) :
Adresse:
N° téléphone : Mail :
RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS ET JURIDIQUES
Date de la création de votre association :
 □ Avez-vous signé une convention financière avec la Mairie (type contrat enfance jeunesse) □ oui □ non □ Votre association dispose-t-elle d'un commissaire aux comptes ? □ oui □ non □ Avez-vous une compagnie d'assurance ? □ oui □ non

ADHÉRENTS					
	Nombre d'adhérents Noyant-	-Villages	Nombre d'adhér	ents hors Noyant-Villages	
Jeunes (- 18 ans)	<u> </u>				
Adultes					
TOTAL			<u> </u>		
-					
	portives <u>hors Noyant-Villa</u>	<u>iges</u> , veuil	lez inscrire sur	une feuille à part le	
nom des <u>adhérents de N</u>	ioyant-villages.				
Pour les établissements	scolaires, nombres d'élè	ves inscri	ts à la <u>rentrée c</u>	de Septembre :	
DÉDARTITION DES CO	OTISATIONS ANNUELL	EC DAD (NATÉCODIES		
		ES PAR C	ATEGURIES	1	
Catégorie	Montant de la cotisation		Total		
Jeunes (- 18 ans)					
Adultes					
TC	TAL				
MOYENS HUMAINS					
	de personnes participant à l'ac	tivitá da vot	re association, tar	at de manière bénévole que	
rémunérée.	de personnes participant à rac	tivite de vot	re association, tar	it de manière benevoie que	
Membres du bureau					
Bénévoles					
Salariés en CDI					
dont salariés à temps partiel					
Salariés en CDD					
dont salariés à temps	partiel				
TOTAL					
LOCAUX, ÉQUIPEMENTS					
Locaux utilisés : ☐ Les locau					
	ux sont loués*. Montant du loy	er annuel :			
☐ Les locai	ux sont mis à votre disposition		•	•	
			•	ée:	
☐ Autre :					
ÉLÉMENTS FINANCIÉ	S à la date du dernier e	xercice c	los		
Avoirs financiers : - compte	courant:	euro	s		
- livrets : .		euros	3		
- autres : euros					
TOTAL : .		euros	3		
Montant des dettes : - empru	ınts :	euro	s		
- autres	:	euros	6		
Créances à recevoir :		euros	S		

CONTRAT D'ENGAGEMENT REPUBLICAIN DES ASSOCIATIONS ET FONDATIONS BENEFICIANT DE SUBVENTIONS PUBLIQUES OU D'UN AGREMENT DE L'ETAT

L'importance des associations et des fondations dans la vie de la Nation et leur contribution à l'intérêt général justifient que les autorités administratives décident de leur apporter un soutien financier ou matériel. II en va de même pour les fédérations sportives et les ligues professionnelles.

L'administration, qui doit elle-même rendre des comptes aux citoyens, justifier du bon usage des deniers publics et de la reconnaissance qu'elle peut attribuer, est fondée à s'assurer que les organismes bénéficiaires de subventions publiques ou d'un agrément respectent le pacte républicain.

A cette fin la loi n° 2021-1109 du 24 août 2021 confortant le respect des principes de la République a institué le contrat d'engagement républicain.

Conformément aux dispositions des articles 10-1 et 25-1 'de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, le présent contrat a pour objet de préciser les engagements que prend toute association ou fondation qui sollicite une subvention publique ou un agrément de l'Etat. Ainsi, l'association ou la fondation « s'engage (...) à respecter les principes de liberté, d'égalité, de fraternité et de dignité de la personne humaine ainsi que les symboles de la République (...) », « à ne pas remettre en cause le caractère laïque de la République » et «à s'abstenir de toute action portant atteinte à l'ordre public».

Ces engagements sont souscrits dans le respect des libertés constitutionnellement reconnues, notamment la liberté d'association et la liberté d'expression dont découlent la liberté de se réunir, de manifester et de création.

ENGAGEMENT N° 1 : RESPECT DES LOIS DE LA REPUBLIQUE

Le respect des lois de la République s'impose aux associations et aux fondations, qui ne doivent entreprendre ni inciter à aucune action manifestement contraire à la loi, violente ou susceptible d'entrainer des troubles graves à l'ordre public.

L'association ou la fondation bénéficiaire s'engage à ne pas se prévaloir de convictions politiques, philosophiques ou religieuses pour s'affranchir des règles communes régissant ses relations avec les collectivités publiques.

Elle s'engage notamment à ne pas remettre en cause le caractère laïque de la République.

ENGAGEMENT N° 2 : LIBERTE DE CONSCIENCE

L'association ou la fondation s'engage à respecter et protéger la liberté de conscience de ses membres et des tiers, notamment des bénéficiaires de ses services, et s'abstient de tout acte de prosélytisme abusif exerce notamment sous la contrainte, la menace ou la pression.

Cet engagement ne fait pas obstacle à ce que les associations ou fondations dont l'objet est fondé sur des convictions, notamment religieuses, requièrent de leurs membres une adhésion loyale à l'égard des valeurs ou des croyances de l'organisation.

ENGAGEMENT N° 3: LIBERTE DES MEMBRES DE L'ASSOCIATION

L'association s'engage à respecter la liberté de ses membres de s'en retirer dans les conditions prévues à l'article 4 de la loi du 1^{er} juillet 1901 et leur droit de ne pas en être arbitrairement exclu.

ENGAGEMENT N° 4: ÉGALITÉ ET NON-DISCRIMINATION

L'association ou la fondation s'engage à respecter l'égalité de tous devant la loi.

Elle s'engage, dans son fonctionnement interne comme dans ses rapports avec les tiers, à ne pas opérer de différences de traitement fondées sur le sexe, l'orientation sexuelle, l'identité de genre, l'appartenance réelle ou supposée à une ethnie, une Nation, une prétendue race ou une religion déterminée qui ne reposeraient pas sur une différence de situation objective en rapport avec l'objet statutaire licite qu'elle poursuit, ni cautionner ou encourager de telles discriminations.

Elle prend les mesures, compte tenu des moyens dont elle dispose, permettant de lutter contre toute forme de violence à caractère sexuel ou sexiste.

ENGAGEMENT N° 5: FRATERNITÉ ET PREVENTION DE LA VIOLENCE

L'association ou la fondation s'engage à agir dans un esprit de fraternité et de civisme.

Dans son activité, dans son fonctionnement interne comme dans ses rapports avec les tiers, l'association s'engage à ne pas provoquer à la haine ou à la violence envers quiconque et à ne pas cautionner de tels agissements. Elle s'engage à rejeter toutes formes de racisme et d'antisémitisme.

ENGAGEMENT N° 6: RESPECT DE LA DIGNITÉ DE LA PERSONNE HUMAINE

L'association ou la fondation s'engage à n'entreprendre, ne soutenir, ni cautionner aucune action de nature à porter atteinte à la sauvegarde de la dignité de la personne humaine.

Elle s'engage à respecter les lois et règlements en vigueur destinés à protéger la santé et l'intégrité physique et psychique de ses membres et des bénéficiaires de ses services et ses activités, et à ne pas mettre en danger la vie d'autrui par ses agissements ou sa négligence.

Elle s'engage à ne pas créer, maintenir ou exploiter la vulnérabilité psychologique ou physique de ses membres et des personnes qui participent à ses activités à quelque titre que ce soit, notamment des personnes en situation de handicap, que ce soit par des pressions ou des tentatives d'endoctrinement.

Elle s'engage en particulier à n'entreprendre aucune action de nature à compromettre le développement physique, affectif, intellectuel et social des mineurs, ainsi que leur santé et leur sécurité.

ENGAGEMENT N° 7: RESPECT DES SYMBOLES DE LA RÉPUBLIQUE

L'association s'engage â	ı respecter	le c	d apeau	tricolore,	l'hymne	national	, et	la	devise de
la République.									

A	<u>(q)</u>	+
Le		
Association (à indiquer)		

Président (e) de l'association "lu et approuvé" mention à rajouter - Indiquer le nom du signataire

RENSEIGNEMENTS FINANCIERS

COMPTE RESULTAT 2025					
Période du :					
CHARGES		PRODUITS			
Achats - consommables - matériel - marchandises		Produits - droits d'inscription - location d'instruments - produits des activités - autres			
Services extérieurs - locations - entretien - réparations - primes d'assurance - documentation Autres services extérieurs - publicité, publications - transports, déplacements - réceptions		Subventions - commune Noyant- Villages - communes extérieures - conseil général - autres - autres			
- frais postaux, téléphone - divers					
Charges de personnel		Autres produits gestion courante - divers (préciser) - location d'instruments			
Charges financières - intérêts des emprunts - intérêts des comptes courants Charges exceptionnelles		Produits financiers - intérêts des placements Produits exceptionnels			
- pénalités et amendes fiscales Dotation aux amortissements et provisions		- dons			
SOUS TOTAL RESULTAT EXCEDENTAIRE		SOUS TOTAL RESULTAT DEFICITAIRE			
TOTAL		TOTAL			
Solde au					

RENSEIGNEMENTS FINANCIERS

BUDGET PREVISIONNEL 2026					
Période du :					
CHARGES		PRODUITS			
Achats - consommables - matériel - marchandises Services extérieurs		Produits - droits d'inscription - location d'instruments - produits des activités - autres			
- locations - entretien - réparations - primes d'assurance - documentation Autres services extérieurs		Subventions - commune Noyant- Villages - communes extérieures - conseil général			
 publicité, publications transports, déplacements réceptions frais postaux, téléphone divers 		- autres			
Impôts et taxes - taxe sur les salaires - autres taxes ou impôts					
Charges de personnel - rémunérations - cotisations sociales					
Autres charges de gestion - Sacem - Fédération - Autres		Autres produits gestion courante - divers (préciser) - location d'instruments			
Charges financières - intérêts des emprunts - intérêts des comptes courants		Produits financiers - intérêts des placements			
Charges exceptionnelles - pénalités et amendes fiscales		Produits exceptionnels - dons			
Dotation aux amortissements et provisions					
SOUS TOTAL		SOUS TOTAL			
RESULTAT EXCEDENTAIRE		RESULTAT DEFICITAIRE			
TOTAL		TOTAL			

PRESENTATION DE LA MANIFESTATION EXCEPTIONNELLE

Facultatif

OBJECTIFS DE L'OPERATION :
DEROULEMENT DE L'OPERATION : (Contenu, dates et lieux)
ORGANISATION DE L'OPERATION : Définition des moyens et des besoins
- Décrire les moyens dont vous disposez au sein de l'association pour mettre en œuvre le projet :
- Préciser les besoins nécessitant d'avoir recours à des prestations externes et les solutions potentielles :
PUBLICS ACCUEILLIS (type et nombre)
PARTICIPANTS A LA MANIFESTATION (type et nombre)
- Inscrits :
- Accompagnateurs :
- Autres :
MONTANTS DES PARTICIPATIONS SOLLICITEES (en euros)
- Auprès des publics :
- Auprès des participants :
7 apros dos pardolpanto :
OBSERVATIONS PARTICULIERES
OBOLICATIONO I AICHOOLILICO

RENSEIGNEMENTS FINANCIERS

Facultatif

	BUDGET PREVISIONNEL DE LA MANIFESTATION EXCEPTIONNELLE					
	Date du :					
	CHARGES			PRODUITS		
Achats			Produits			
	- consommables			- droits d'inscription		
	- matériel			- location d'instruments		
	- marchandises		_	- produits des activités		
0				- autres		
Services	extérieurs - locations					
	- entretien - réparations		_			
	- primes d'assurance		Subventions			
	- documentation			- commune Noyant-Villages		
			-	- communes extérieures		
Autres se	ervices extérieurs			- conseil général		
	- publicité, publications			- autres		
	 transports, déplacements 			- autres		
	- réceptions					
	- frais postaux, téléphone		_			
	- divers					
Impôts et	taxes					
iiiipoto ot	- taxe sur les salaires					
	- autres taxes ou impôts					
	·					
Charges	de personnel					
	- rémunérations					
	- cotisations sociales		-			
Autrop ob	organ de gostion		Autros produ	uito gootion courante		
Autres Ci	narges de gestion - Sacem		Autres produ	uits gestion courante - divers (préciser)		
	- Fédération		-	- location d'instruments		
	- Autres					
			-			
Charges	financières		Produits fina	nciers		
	- intérêts des emprunts			- intérêts des placements		
	- intérêts des comptes courants					
Charges	exceptionnelles		Produits exc	-		
	- pénalités et amendes fiscales		_	- dons		
Dotation	aux amortissements et provisions					
	COUR TOTAL			SOUR TOTAL		
	SOUS TOTAL		-	SOUS TOTAL		
	RESULTAT EXCEDENTAIRE			RESULTAT DEFICITAIRE		
			1			
TOTAL			TOTAL			
i			1			

INVESTISSEMENTS Facultatif

Devis à fournir

Objectifs de l'investissement				
Descriptif de l'investissement				
Public visé				
Lieu de l'investissement				
	Dépenses		Recettes	
	Détails .	Montant TTC	Détails	Montant TTC
			Subvention Commune	
Coût total du projet			_	
- •				
			Autofinancement	
	TOTAL		TOTAL	
Montant de subvention sollicité auprès de la Commune				
Montant total des aides sollicitées auprès d'autres financeurs				

Liste des pièces à joindre à votre demande :

- Compte de résultat de l'exercice
- Bilan de l'exercice (situation patrimoniale de l'association : copie des relevés de comptes au 15-11 / comptes chèque et livret)
- Budget prévisionnel de l'exercice
- Le plus récent rapport d'activités approuvé
- Contrat d'engagement républicain signé par le (la) Président (e) de l'association
- Un RIB
- Un exemplaire des statuts déposés et approuvés de l'association, s'ils ont été modifiés depuis le dépôt d'une demande initiale.
- Si votre demande concerne une action particulière merci de le préciser sur un courrier à part et de la détailler avec un budget prévisionnel concernant cette action.
- Vous pouvez joindre tous les documents que vous jugez nécessaires à votre demande.

GLOSSAIRE

	- CHARGES D'EXPLOITATION
Achats	
- fournitures administratives	Papier, crayon, timbres-poste, papeterie, etc
- fournitures alimentaires	Boissons comprises
- vêtements	Vêtements de sports + accessoires + équipements + blouses, uniformes, costumes
- produits pharmaceutiques	Médicaments etc
- énergie, fluides, chauffage	Combustibles divers, fioul, essence, électricité, gaz, eau etc
- petit matériel et équipement	Divers matériels de faible valeur unitaire ne constituant pas de l'investissement (non amortissable) : * ex. : matériel de bureau : agrafeuses, machines à calculer, outils divers * matériel spécifique sportif : raquettes, plots, ballons
- fournitures diverses	Fournitures d'exploitation non classables dans les autres rubriques * ex. : achat de bois, toile papier, fanions
Prestations de services	
- locations diverses	Locations de salles, terrains, matériels divers, véhicules Matériels de fêtes (stands, barrières, friteuse, sono, matériel médical)
- maintenance et réparations	concernant : bâtiments, informatique, véhicules, matériel bureautique, hi-fi etc
- assurances	Véhicules, responsabilité civile, assurances complémentaires sinistres et dommages divers, assurance collective
- publicité, annonces	Affiches, insertions dans des journaux, annonces radios et télévision
- transport et déplacement	Bus, chauffeur, remboursements de frais d'essence, frais de livraison
- télécommunications	Téléphonie, fax, internet
- divers (coaching, laverie, etc)	Prestations diverses non classables dans les autres rubriques : laverie, coaching, arbitres, services bancaires, commissions diverses, honoraires
Impôts et Taxes	
- impôts	Impôts locaux, fonciers, diverses taxes
- taxes, droits divers, licences administratives	SACEM, autorisation de débit de boisson
Charges sociales et autres charges	URSSAF
- reversement licences et droits divers	Reversement de licences des adhérents à la Fédération d'affiliation (ex FF) Autorisation, homologation, agrément
- participations diverses	Participation dans le cadre d'une activité commune entre diverses associations
	* ex : pour les œuvres caritatives, répartition des dons avec des associations ayant une activité similaire (lutte contre le cancer, téléthon, sida)
Charges diverses	* ex : dotation aux amortissements et aux provisions pour litiges, contentieux, risques divers, si suivi du patrimoine
	2 - CHARGES FINANCIERES
Charges d'intérêts	Différent de l'amortissement de la dette : intérêts = annuité - amortissement
Frais financiers	Frais de découvert, pénalités de remboursement de dettes, frais sur opération
3 - (CHARGES EXCEPTIONNELLES
Valeur comptable des éléments d'actifs cédés	1 - si bien non enregistré en immobilisation (ex : dons en nature non répertoriés à = 0
	2 - si bien enregistré en immobilisation ne faisant pas l'objet d'un amortissement comptable = valeur enregistrée (valeur d'achat du bien ou valeur vénale ou valeur estimée)
	3 - si bien enregistré en immobilisation et faisant l'objet d'un amortissement comptable = Valeur enregistrée - Amortissements effectués.
Autres charges	* ex : pénalités autres que financières, contentieux, litiges, amendes
	ONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE
Personnel bénévole	Valorisation

GLOSSAIRE

	1 - PRODUITS D'EXPLOITATION
Cotisations	
- cotisations propres	Cotisations versées par les sociétaires pour le fonctionnement propre de l'association
- cotisations reversées	Cotisations payées par les sociétaires et reversées à une fédération, ou à tout autre organisme pour des raisons d'affiliation, d'autorisation ou d'appartenance à une action commune
Subventions de fonctionnement	Subventions versées ayant pour objet le financement des charges de fonctionnement de l'association
 communes intercommunalité département région état communauté européenne états de la CEE états hors CEE autres organismes 	
Dons, Mécénat, Parrainage	Dons en numéraire de particuliers ou de personnes morales (sociétés, établissements publics)
	Participation (ex : de sociétés) pour le financement de diverses actions avec ou sans contrepartie publicitaire
Produits des activités annexes	Recettes procurées par les activités qui n'entrent pas dans l'objet de l'association :
	- vente de marchandises diverses achetées et non transformées (nourriture, boisson (buvette), fanions, stylos, calendriers)
	- vente de fournitures diverses (ex : vêtements vendus pour recyclage)
	- vente de produits transformés ou fabriqués par l'association (peintures, cartes postales)
	- recettes procurées par les activités de prestations de services
	* ex : recettes issues de l'emballage des paquets cadeaux dans les grandes surfaces, cachets pour la représentation de spectacles, vente de billets pour des spectacles, des rencontres sportives, recettes procurées par le reversement de recettes par d'autres associations participant à des actions communes ou ayant une activité complémentaire (association de supporters)
	recettes procurées par l'utilisation par des entreprises de l'image de marque de l'association dans l'exercice de leur activité
	* ex : utilisation du logo Croix Rouge pour le recyclage de vieux vêtements donnés récupérables
Autres produits	Produits d'exploitation non classables dans les autres rubriques
	* ex : prix en numéraire issus de divers concours, challenges Reprises d'amortissement, de provisions
	2 - PRODUITS FINANCIERS
Valeurs mobilières de placement	Produits issus de la rémunération de SICAV, FCP (intérêts seulement)
Autres produits financiers	Intérêts des comptes (Livrets A, Codevi) dividendes d'actions, coupons d'obligations
	3 - PRODUITS EXCEPTIONNELS
Cession des éléments d'actif	Prix de cession de biens mobiliers, immobiliers incorporels (logiciels) corporels (terrains, bâtiments, véhicules, matériels divers), financiers (placements, actions, obligations, créances)
Autres produits	Produits exceptionnels divers
	* ex : remboursement par l'assurance suite à un sinistre, dédommagement suite à un procès
CONTI	RIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE
Dons en nature	Valorisation